

RECU EN PREFECTURE

Le 21 juin 2022

VIA DOTELEC - S2LOW

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du 9 Juin 2022

Membres du Bureau en exercice : 32

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni salle Robert SCHWINT - La City - 2 rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16.

La séance est ouverte à 18h07 et levée à 18h20.

Etaient présents: Mme Frédérique BAEHR, Mme Catherine BARTHELET, M. Gabriel BAULIEU, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, M. Sébastien COUDRY, Mme Marie ETEVENARD, M. Marcel FELT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Gilbert GAVIGNET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Yves GUYEN, M. Daniel HUOT, M. Michel JASSEY, M. Frank LAIDIE, M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Yves MAURICE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Pascal ROUTHIER, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, Mme Anne VIGNOT, M. Benoit VUILLEMIN, Mme Marie ZEHAF.

Etaient absents: Mme Anne BENEDETTO, M. Denis JACQUIN, M. Aurélien LAROPPE.

Secrétaire de séance : M. Yves GUYEN.

<u>Procurations de vote</u>: M. Denis JACQUIN à M. Frank LAIDIE, M. Aurélien LAROPPE à M. Nathan SOURISSEAU.

Soutien financier pour le programme d'actions 2022 de l'Association Campus des Métiers et des Qualifications Microtechniques et Systèmes Intelligents (CMQMSI)

Rapporteur: Mme Anne VIGNOT, Présidente

Inscription budgétaire		
BP 2022 et PPIF 2022-2026	Montant du budget 2022 : 510 000€	
«Enseignement supérieur »	Montant de l'opération : 9 000 €	

Résumé:

Dans le cadre de la stratégie en matière de formation et de sensibilisation des métiers auprès des jeunes sur le savoir-faire des microtechniques et dans le cadre du développement économique et du recrutement des entreprises microtechniques implantées sur le territoire de Grand Besançon Métropole, dès 2019, Grand Besançon Métropole a adhéré à l'association Campus des Métiers et Qualifications Microtechniques et Systèmes Intelligents.

Il est proposé de financer le programme d'actions du CMQMSI engagé avec Grand Besançon Métropole à hauteur de 9 000 € sous la forme d'une subvention pour l'année 2022.

I. Présentation du CMQ MSI

Les campus des métiers et des qualifications ("CMQ") est un label, créé par décret du 29 septembre 2014, permettant d'identifier un réseau d'établissements d'enseignement secondaire général, technologique, professionnel et d'enseignement supérieur, d'organismes de formation, de laboratoires de recherche et de partenaires économiques et associatifs centrés sur des filières spécifiques et sur un secteur d'activité correspondant à un enjeu économique national ou régional.

Le CMQMSI a été créé en février 2017. Il a été opérationnel à partir du 8 janvier 2018. Le 3 septembre 2019, afin de structurer la gouvernance, il évolue sous le statut associatif. En février 2021, il est labellisé Campus d'excellence. Le président de l'association CMQMSI est Monsieur VAIRAC (directeur également de l'ENSMM) et son directeur est Emmanuel FOLTETE (enseignant FEMTO-ST)

L'association rassemble diverses structures comme le Conseil Régional BFC, le PETR du Pays horloger, la Communauté de commune du Haut Jura Saint Claude, le Rectorat, la Communauté d'Universités et d'Etablissements Bourgogne Franche-Comté, la Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie, l'Université de Franche-Comté, le Pôle des Microtechniques, les clusters Luxe and Tech et Robotics Valley, Decabfc (incubateur de Bourgogne Franche-Comté), l'UIMM Franche-Comté, plusieurs établissements scolaires, l'ENSMM, l'UTBM, FEMTO-St, Le GRETA, les AFPA de Besançon et Lons-Le Saunier, des entreprises (MMT, Cryla, le groupe Bourgeois...).

Les moyens humains du CMQ MSI sont : 1,5 ETP.

II. Les missions du CMQ MSI

Le CMQMSI a pour missions d'offrir une large gamme de formations générales, technologiques et professionnelles jusqu'au plus haut niveau et sous différents statuts (scolaire, étudiant, apprenti, en formation continue) et de valoriser l'enseignement professionnel, atout pour l'insertion professionnelle des jeunes dans le domaine des microtechniques.

Les principaux enjeux et défis du CMQ MSI sont d'apporter une réponse aux enjeux mondiaux sur la miniaturisation et « l'intelligent » comme :

- le développement durable et la mixité des métiers.
- la miniaturisation des objets (réduction du poids et de la consommation d'énergie).
- L'intégration de nombreuses fonctions dans des volumes restreints : systèmes intelligents.
- Les objets connectés.
- L'industrie 4.0 : la fabrication additive, la cobotique, la réalité augmentée, les nouveaux matériaux, l'intelligence artificielle.

C'est en ce sens que le CMQMSI propose des actions dans le domaine de la formation initiale en apportant une meilleure connaissance des entreprises, des métiers, de l'offre de formation (sous statut scolaire, ou en apprentissage) et des passerelles possibles.

Dans le domaine de la formation continue, il développe les compétences et les formations nécessaires à l'insertion professionnelle, et favorise la hausse du niveau de qualification des salariés, condition nécessaire au développement des entreprises.

Il est un acteur majeur pour donner de la visibilité et rendre attractives les formations en accompagnant le développement d'une offre de formations en adéquation avec les besoins en compétences des entreprises. Il renforce les liens entre les entreprises, les établissements de formation et la recherche et contribue à l'amélioration du taux d'emploi et participe au développement de l'attraction du territoire.

III. Les divers axes du programme d'actions du CMQ MSI pour 2022

Le CMQMSI porte plusieurs programmes d'actions déclinés à l'échelle de la région Bourgogne Franche-Comté.

Grand Besançon Métropole est sollicité dans le cadre du programme présenté en annexe 1 qui se déploie sur le territoire de Grand Besançon Métropole.

IV. Le plan de financement de l'action 2022

La mise en œuvre du programme d'actions proposé pour l'année 2022 est de 15 790 €. Ce programme présente les actions déployées sur le territoire de Grand Besançon Métropole. La demande de financement pour Grand Besançon Métropole pour l'année 2022 est de 9 000€. Les financeurs sont également la Région et le Rectorat.

Le plan de financement est détaillé dans l'annexe 2 de la convention.

Messieurs Sébastien COUDRY et Benoît VUILLEMIN, conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

 se prononce favorablement sur la participation financière de Grand Besançon Métropole aux actions du Campus des Métiers et des Qualifications Microtechniques et Systèmes Intelligents à hauteur de 9 000 € pour 2022,

 autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Pour extrait/conforme

Le Vice-Président suppléant

Gabriel BAULIEU 1er Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 29

Contre: 0

Abstention*: 0

Conseillers intéressés : 2

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

Convention

Relative au soutien du programme d'actions de CMQ MSI pour l'année 2022

ENTRE

La Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, représentée par sa Présidente, Madame Anne Vignot, dûment habilitée à signer, d'une part

Ft ·

L'association Campus des Métiers et des Qualifications Microtechniques et Systèmes Intelligents (CMQ MSI), représentée par son Président, Monsieur Vairac, dûment habilité, d'autre part

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1611-4 relatif au contrôle des structures ayant reçu une subvention par une collectivité,

			1
Vu la délibération n°	du Conseil de C	ommunaute en date d	Ш

Exposé des motifs

Dans le cadre de la stratégie en matière de formation et de sensibilisation des métiers auprès des jeunes sur le savoir-faire des microtechniques et dans le cadre du développement économique et du recrutement des entreprises microtechniques implantées sur le territoire de Grand Besançon Métropole, dès 2019, Grand Besançon Métropole a adhéré à l'association Campus des Métiers et Qualifications Microtechniques et Systèmes Intelligents.

Les campus des métiers et des qualifications ("CMQ") est un label, créé par décret du 29 septembre 2014, permettant d'identifier un réseau d'établissements d'enseignement secondaire général, technologique, professionnel et d'enseignement supérieur, d'organismes de formation, de laboratoires de recherche et de partenaires économiques et associatifs centrés sur des filières spécifiques et sur un secteur d'activité correspondant à un enjeu économique national ou régional.

Les principaux enjeux et défis du CMQ MSI est d'apporter une réponse aux enjeux mondiaux sur la miniaturisation et « l'intelligent » comme :

- le développement durable et la mixité des métiers
- la miniaturisation des objets (réduction du poids et de la consommation d'énergie).
- L'intégration de nombreuses fonctions dans des volumes restreints : systèmes intelligents.
- Les objets connectés.
- L'industrie 4.0 : la fabrication additive, la cobotique, la réalité augmentée, les nouveaux matériaux, l'intelligence artificielle.

Dans ce sens, le CMQ MSI propose des actions dans le domaine de la formation initiale en apportant une meilleure connaissance des entreprises, des métiers, de l'offre de formation (sous statut scolaire, ou en apprentissage) et des passerelles possibles.

Dans le domaine de la formation continue, il développe les compétences et les formations nécessaires à l'insertion professionnelle et favorise la hausse du niveau de qualification des salariés, condition nécessaire au développement des entreprises.

Il est un acteur majeur pour donner de la visibilité et rendre attractives les formations en accompagnant le développement d'une offre de formations en adéquation avec les besoins en compétences des entreprises. Il renforce les liens entre les entreprises, les établissements de formation et la recherche et contribue à l'amélioration du taux d'emploi et participe au développement de l'attraction du territoire.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles Grand Besançon Métropole apporte son soutien au CMQ MSI en 2022 et de définir les modalités de versement d'une

subvention de 9 000 €. Cette subvention a été attribuée à l'Association pour 3 actions qui se déclinent sur le territoire de Grand Besançon Métropole dont l'objectif est la découverte des métiers des microtechniques et d'impliquer les entreprises au cœur de ces actions en accompagnant les jeunes dans leur parcours d'études et en les préparant à leur futurs recrutements.

Article 2 - Les actions de l'Association CMQ MSI

CMQMSI s'engage à conduire les actions conformes au programme et budget décrit en annexes 1 et 2

CMQMSI s'engage à formaliser une rencontre avec l'ensemble des financeurs au moins une fois par an pour présenter l'avancement du programme.

Article 3 - Engagements de Grand Besançon Métropole et CMQ MSI

Grand Besançon Métropole attribue au bénéficiaire une subvention de 9 000 € pour l'année 2022, pour un budget prévisionnel global de 15 790 € pour l'action décrite à l'article 1er.

Ce montant est un plafond non révisable à la hausse.

La subvention 2022 sera versée de la façon suivante :

- 100%, soit 9 000 € à la signature de la présente convention,

CMQ MSI s'engage à fournir en fin de programme des actions, en deux exemplaires, un compte rendu financier et un rapport d'activité qui détaillera les livrables produits et les résultats obtenus en appui sur les indicateurs figurant en annexe 1 et 3 de cette présente convention, conformément à l'article L 1611-4CGCT et la loi 2009-526 du 12 mai 2009.

Article 4 - Durée et délai de validité

La présente convention est conclue au titre de l'exercice 2022. Elle prendra effet à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat et cessera au plus tard le 1^{er} février 2023.

La participation financière de Grand Besançon Métropole au CMQMSI doit donner lieu à une demande de paiement dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente convention, faute de quoi elle sera réputée caduque et pourra donner lieu à un remboursement dans les conditions de l'article 7 de la présente convention.

CMQMSI s'engage, aux fins de contrôle, à conserver les pièces justificatives des dépenses effectuées dans le cadre de la présente convention pendant une durée de 10 ans.

Article 5 - Obligations du CMQMSI

L'Association CMQ MSI s'engage à utiliser la subvention octroyée exclusivement à la réalisation de l'objet qui l'a motivée tel que défini à l'article 1^{er} de la présente convention.

L'Association CMQ MSI s'engage à mentionner le soutien financier de Grand Besançon Métropole, à faire connaître le dispositif ainsi que l'appui dont il bénéficie de la part de Grand Besançon Métropole lors de ses entretiens avec la presse ou les médias.

L'Association CMQ MSI décide d'apposer des panneaux de communication, de réaliser des publications ou toute autre action d'information presse ou toute action de promotion, il doit obligatoirement mentionner le concours financier de Grand Besançon Métropole, proportionnellement à son montant par rapport aux partenaires publics et privés. Dans le cas de publications, la charte graphique doit être respectée. Ses modalités d'utilisation doivent être autorisées par Grand Besançon Métropole.

L'Association CMQ MSI s'engage à prendre attache de Grand Besançon Métropole systématiquement et préalablement à toute organisation de cérémonies (presse, protocolaires) et d'intégrer dans la mesure du possible les demandes de Grand Besançon Métropole dans les modalités pratiques de telles cérémonies, dans le respect de la place et du rôle de chaque financeur public.

Article 6 - Modalités de contrôle

Le contrôle de l'utilisation des aides est effectué au vu des justificatifs produits. En outre, les services de Grand Besançon Métropole sont habilités à procéder à toute autre forme de contrôle notamment sur place, avant et après le versement de l'aide.

Article 7 - Modification et reversement

Toutes modifications significatives du programme (délai de réalisation, nature des investissements, etc...) ou de son mode de financement, doivent être notifiées par écrit à Grand Besançon Métropole et acceptées par celle-ci, après instruction technique. Ces modifications pourront entraîner un avenant à la convention.

Grand Besançon Métropole pourra exiger le reversement total ou partiel de l'aide financière accordée :

- en cas d'utilisation différente, apparue au moment du contrôle, de celle qui avait motivé l'aide,
- en cas d'inexécution partielle ou totale des conditions liées à l'octroi de l'aide,
- en cas de manquement aux obligations contractuelles et notamment en cas de non-respect des dispositions des articles 4 et 5 de la présente et en cas de non production des justificatifs demandés au moment du contrôle ou des contrôles,
- en cas de toutes modifications significatives du programme ou de son mode de fonctionnement qui n'auraient pas été notifiés à Grand Besançon Métropole

Article 8 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties, avec un préavis d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure.

Grand Besançon Métropole pourra également résilier la convention, sans préavis ni indemnités, s'il apparaît que l'Association CMQ MSI a fait des déclarations fausses ou incomplètes pour obtenir l'aide de Grand Besançon Métropole prévue dans la présente convention.

Article 9 - Litiges

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention sera de la compétence du Tribunal Administratif de Besancon.

Article 10 - Délégation d'attribution

L'ordonnateur et le comptable assignataires sont respectivement la Présidente de Grand Besançon Métropole et le Trésorier Payeur de Grand Besançon Métropole.

Fait en trois exemplaires à Besançon, le

Le Président du
Campus des Métiers
et des Qualifications Microtechniques
et Systèmes Intelligents
Pascal Vairac

La Présidente Grand Besançon Métropole

Anne VIGNOT

Annexe 1: programme d'actions 2022 du CMQ MSI

Le programme d'actions porte sur 3 grands axes qui sont les suivants :

Premier axe: Technilab, ateliers de technologie pour la promotion des filières professionnelles

Les filières professionnelles et technologiques sont mal considérées par de nombreux jeunes et leur entourage. Les métiers de l'Industrie et les visites des lycées professionnelles sont très souvent proposés aux élèves en difficulté scolaire et les mini-stages, immersion d'une journée dans un lycée professionnel, ne sont proposés qu'à une minorité d'élèves, ceux qui ne peuvent, a priori, poursuivre leurs études en lycée général. Les élèves ont peu l'occasion de manipuler et de découvrir leur appétence et leurs aptitudes pour la technologie ce qui pose un évritale problème de recrutement pour les entreprises.

Le projet TechniLab porte sur la création d'ateliers de Technologie dans 5 lycées partenaires du CMQMSI pour l'accueil de classes de 4e et 3e.

Ce projet propose aux élèves de vivre des expérimentations en réalisant manuellement des mini-projets techniques, de réaliser des gestes professionnels, de visiter les plateaux techniques des lycées et des entreprises. Ce projet permet également d'organiser des rencontres entre les collégiens et les élèves de Bac Pro et de BTS.

Le terme de Technilab désigne l'expérimentation d'ateliers de technologie dans les lycées, afin de permettre aux élèves de 4e et de 3e de découvrir, en classe entière, sans être stigmatisés, les lycées professionnels et technologiques du secteur de l'Industrie lors d'une demi-journée :

- en fabriquant des objets techniques (mini-robot, planeur, mini char à voile, ...) à emporter ;
- en réalisant des défis jeux de construction (pont, tour, voiture ballon, ...)
- en visitant les plateaux techniques des lycées ;
- en échangeant avec des élèves de Bac Pro et de BTS.

A terme, l'objectif du projet TechniLab est de créer des lieux de vie dans les lycées permettant de favoriser les liens entre les établissements scolaires et les entreprises. Pensé comme un laboratoire, il s'agit de créer un lieu de circulation des savoirs techniques des divers acteurs de la formation et de bassin économique.

Le projet se développe déjà dans divers établissements de la Région. Sur Besançon ce sont les lycées Jules Haag et collège Stendhal qui participent à l'action. Dans les technilab, les objets à fabriquer sont imposés par les entreprises.

Second axe: le dispositif P-TECH

Il s'agit de mettre en place un partenariat fort entre le lycée Jules Haag et plusieurs entreprises. Pour cela, une personne référente est identifiée dans chacune des entreprises dit le coordinateur. Un des coordinateurs est nommé agent de liaison, il représente les entreprises impliquées.

C'est une approche non sélective et axée sur le soutien aux jeunes issus d'un milieu défavorisé ;

Le programme permet d'accompagner la formation d'une classe d'élèves sur 5 ans de l'entrée en seconde professionnelle jusqu'à l'obtention d'un diplôme de BTS et dont l'objectif est de permettre aux élèves d'accéder à l'emploi au sein des entreprises partenaires.

Il s'agit de proposer aux élèves des visites dans les entreprises partenaires et les faire participer à un salon. Les entreprises feront également des interventions dans les classes. Les formations concernées sont le Bac PRO Technicien Outilleur et BTS CPDE (Conception des Processus de Découpe et d'Emboutissage).

Les entreprises impliquées dans P Tech Outillage sur Grand Besançon Métropole sont AMTE, R. Bourgeois, deux autres sociétés sont en cours de confirmation.

Bilan de l'action sur Audincourt :

Initialement créé dans le cadre des formations « Bac Pro et BTS Systèmes Numériques » par la société IBM, le CMQMSI a proposé d'adapter ce dispositif aux métiers en tension du territoire.

L'action a été initiée au lycée Nelson Mandela d'Audincourt dans le cadre du Bac PRO et BTS Plasturgie, en novembre 2021.

Résultats positifs : moins de décrocheurs (14 élèves sur 15 sont toujours présents alors qu'en général, la section perd 1/3 de ses élèves sur les deux premiers mois de l'année scolaire), tous les jeunes ont

fait un stage intéressant (certaines entreprises ont accepté de prendre des élèves mineurs, contrairement aux années précédentes); les élèves ont réellement une meilleure image de leur formation et du monde de l'entreprise; instauration également d'un dialogue entre les entreprises partenaires qui est un plus pour l'écosystème de la Plasturgie.

Troisième axe : le salon Micronora

En partenariat avec l'organisateur du salon Micronora, deux actions seront déclinées lors du salon.

- L'organisation d'une visite du salon international MICRONORA pour une vingtaine d'enseignants (professeurs principaux de lycées et professeurs référents Ecole-Entreprise de collège), afin de leur faire découvrir les différentes filières et les innovations technologiques du secteur des Microtechniques, à travers la rencontre avec différents exposants. Le principal objectif de cette sensibilisation est de rendre visible et promouvoir les métiers, les formations et les besoins en ressources humaines de ce secteur d'activité en Bourgogne-Franche-Comté.
- L'organisation d'une visite du salon international MICRONORA dans le cadre des Cordées de la réussite pour des élèves de lycées ou de collèges partenaires accompagnés par des étudiants de l'ENSMM, afin de leur faire découvrir le secteur des microtechniques et ses opportunités d'emploi. Les établissements concernés sont : lycées Jules Haag, Victor Hugo, Claude Nicolas Ledoux, Edgar Faure, Victor Bérard et collège Diderot.

A l'occasion des différentes visites, un film sera réalisé sur le salon MICRONORA à destination des collégiens et des lycéens, en mettant en valeur la diversité des savoir-faire, des compétences recherchées et des marchés et les impulser à suivre leur parcours dans le tissu industriel local.

Annexe 2 : budget prévisionnel du programme

Budget total prévisionnel pour le programme d'actions du CMQ MSI sur le territoire de Grand Besançon Métropole pour l'année 2022 est de 15 790 €

<u>Dépenses prévisionnelles</u> (en € TTC)

Types de dépenses	2022
Salaires du personnel	2 472
Charges personnel	618
Achats (études, fournitures, entretien)	6 900
Services extérieurs (location, assurance, documentation)	1 500
Autres services extérieurs (rémunérations intermédiaires, déplacements)	4 300
TOTAL	15 790

Recettes prévisionnelles (en € TTC)

	2022
Région Bourgogne Franche-Comté	5 790
Grand Besançon Métropole	9 000
Rectorat de l'académie de Besançon	1 000
TOTAL	15 790

Annexe 3 : indicateurs territoriaux attendus pour l'année 2022

Par axe:

Indiquer les effectifs concernés par chaque action et leurs profils Indiquer les entreprises impliquées dans chaque action Transmission de la vidéo réalisée sur Micronora